REGLEMENT DES ACTIVITES AQUASPORTS 2026/2027

La Ville de Montigny-lès-Metz, située 160 rue de Pont-à-Mousson 57950 Montigny-lès-Metz, met en œuvre des activités Aquasports à la Piscine de Montigny-lès-Metz située 19 place Pierre de Coubertin 57950 Montigny-lès-Metz, à l'attention du public souhaitant pratiquer une activité sportive en groupe.

I. LES ACTIVITES PROPOSEES

Aquadouce – Aquatonic – Aquabiking – Aquajogging – Aquapilates

II. LES CRENEAUX

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

Aquadouce	mercredi vendredi	de 09h15 à 10h00 et de 18h15 à 19h00 de 09h30 à 10h15 et de 11h30 à 12h15
Aquatonic	mercredi jeudi vendredi samedi	de 19h30 à 20h15 de 19h15 à 20h00 de 12h30 à 13h15 de 09h30 à 10h15
Aquabiking	mercredi	de 18h30 à 19h15 et de 19h45 à 20h30
Aquajogging	jeudi samedi	de 19h30 à 20h15 de 09h00 à 09h45
Aquapilates	mercredi	de 09h00 à 9h45

III. LES TARIFS

	Aquadouce – Aquatonic – Aquajogging – Aquapilates		**Aquabiking**	
	Montignien	**Non montignien**	**Montignien**	**Non montignien**
1 séance	6,00 €	12,00 €	10,00 €	20,00 €
Forfait 13 séances	70,00 €	140,00 €	117,00 €	234,00 €

Si l'usager ne possède pas de carte à puce Activités, ajouter obligatoirement 1 carte à puce → 2,50 € l'unité, payable à l'accueil de la piscine.

L'usager possédant déjà une carte à puce « activités », la présentera à l'accueil pour validation de sa réservation.

Les séances ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires, les jours fériés, les fermetures techniques.

V. LA VENTE ET LA RESERVATION DES ACTIVITES EN LIGNE

La Piscine de Montigny-lès-Metz située 19 place Pierre de Coubertin 57950 MONTIGNY-lès-METZ, est équipée d'un logiciel de vente et de réservation des activités en ligne.

Un lien sur le site internet www.montigny-les-metz.fr permet à l'usager de télécharger l'application « Heitzfit4 ». Il indiquera ensuite le nom de la Piscine ou le code du centre 5505. L'ouverture d'un compte est nécessaire.

L'usager peut réserver 2 activités maximum par semaine pour les quatre semaines à venir.

L'annulation est possible au plus tard 48 heures avant le début de la séance ; passé ce délai, la séance sera décomptée du solde de la carte et ne sera pas remboursée.

En cas de fermeture de la piscine pour cas de force majeure (grève, fermeture exceptionnelle pour problème technique...), la ou les séances annulée(s) ne seront pas décomptées.

Attention ! Les séances Aquasports aquadouce, aquatonic, aquajogging et aquapilates, ne peuvent pas être utilisées pour des séances Aquabiking et inversement, compte-tenu de la différence de tarifs.

VI. DATE DE MISE EN SERVICE DE LA VENTE ET LA RESERVATION DES ACTIVITES EN LIGNE

L'accès au service de vente et de réservation des activités en ligne est activé du mercredi 26 août 2026 au samedi 22 mai 2027.

La vente et la réservation sont possibles à l'accueil de la piscine à partir du mardi 15 septembre 2026, à 16h30 et pendant les heures d'ouverture au public.

VII. CONDITIONS GENERALES

L'inscription est strictement personnelle et individuelle.

Le passage de la carte à puce au niveau du contrôle d'accès est obligatoire. Les cartes appartiennent à l'usager, elles ne sont ni reprises, ni remboursées, même en cas de perte, de vol ou de modification du système de contrôle des accès.

Dans le cas d'une carte défectueuse lors de sa vente, celle-ci serait échangée gratuitement.

Aucune autre carte à puce que celle vendue à la Piscine de Montigny-lès-Metz n'est acceptée dans le système de contrôle des accès.

Les activités Aquasports sont ouvertes aux personnes à partir de 16 ans.

Pour les personnes mineures, une autorisation parentale datée et signée par une personne légalement responsable de l'enfant est à fournir à l'accueil de la Piscine.

L'accès aux vestiaires est autorisé 10mn avant le début de la séance. La sortie doit avoir lieu 20mn après la fin de la séance. Si ce délai est dépassé, l'usager devra s'acquitter d'un droit d'entrée.

Les séances sont valables 2 ans à partir de la date d'achat. Passé ce délai, les séances non utilisées seront perdues pour l'usager.

Les usagers sont invités à effectuer une séance d'essai avant de s'engager sur l'achat de plusieurs séances.

VIII. APTITUDES PHYSIQUES

La participation aux activités Aquasport est soumise à la présentation d'un questionnaire de santé pour les personnes majeures ou mineures téléchargeable à partir de l'application Heitzfit4.

IX. BASSINS UTILISES

L'activité Aquajogging est réservée aux personnes sachant nager 25 mètres, sans matériel, sans appui ni au fond ni au bord du bassin.

Les activités Aquabiking et Aquapilates se déroulent dans le bassin de 25 mètres, dans la zone de faible profondeur (1,40 mètre). Toutefois, les personnes ne sachant pas nager doivent impérativement le signaler au Maître-Nageur Sauveteur avant le début de chaque séance.

Les séances d'Aquadouce et d'Aquatonic se déroulent dans le petit bassin.

Les participants sont soumis au respect du règlement intérieur de la Piscine Municipale.

X. DROIT A L'IMAGE

Le participant autorise l'utilisation à titre gracieux de son image et/ou de sa voix sur tout support de communication visant à promouvoir la piscine municipale de Montigny-lès-Metz. Dans le cas contraire, il le signale dès l'inscription auprès de l'agent municipal.

Montigny-lès-Metz, le 13 AOUT 2026

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint au Maire,

MAIRIE DE MONTIGNY-LES-METZ
MOSELLE

Tanguy SERVAIS
Conseiller de l'Euro-Métropole de Metz

Signature de l'inscrit(e) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».